



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BIZE Thibaut; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myriam; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LORIGUET Alain; LOYAT Michel; MAGNIN FEYSOT Christian; MAILLOT Elsa; MOUGIN Philippe; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; VIGNOT Anne; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude

C.C.V.A : BRULET Daniel; HERANNEY François;

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

Mandataires : DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

Objet : 1.E Autorisation de lancement de marchés toutes activités
Exploitation de la chaîne de tri du SYBERT

1 E. AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHÉS TOUTES ACTIVITÉS

Rapporteur : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

Dans un souci de présentation uniforme des propositions, désormais les démarches en termes de procédures de marchés publics, pour lesquelles il est sollicité une autorisation de lancement desdites procédures, de signature et de mise en œuvre à donner à Mme la Présidente, seront présentées dans un rapport unique pour toutes les activités, dans les rapports soumis au Bureau puis au Comité Syndical.

Les autres consultations lancées dans le cadre des délégations de signature de Mme la Présidente font l'objet, le cas échéant, d'une information dans le cadre de rapports thématiques par activité.

2. Exploitation de la chaîne de tri du SYBERT

Rapporteur : M. Thibault BIZE, vice-Président en charge du tri

Le centre de tri est géré en régie par le SYBERT qui en confie l'exploitation de la chaîne de tri à un prestataire. Depuis la mise en place du centre de tri en 2012, le titulaire du marché est l'entreprise COVED.

Le marché d'exploitation de la chaîne de tri notifié le 17 janvier 2012 arrive à échéance le 31 décembre 2016 ; il convient de lancer une procédure de consultation pour son renouvellement.

La durée de ce nouveau marché est proposée pour 2 ans renouvelables deux fois un an, soit potentiellement 4 ans.

Le montant prévisionnel de cette prestation sur la durée globale du marché est de 6 000 000 €.

Le périmètre du marché reste globalement le même ; quelques prestations annexes telles que l'entretien des espaces verts, l'entretien des locaux ou la gestion des produits triés seront exclus du marché. Des objectifs clairs seront fixés au prestataire qui sera évalué régulièrement sur des paramètres qualitatifs et quantitatifs par le biais de caractérisations.

Il est à noter que ce marché comportera une clause liée à l'insertion. Ainsi le prestataire est fortement incité à utiliser du personnel d'insertion sur les missions de valoriste.

A la majorité absolue, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente ou son représentant à :

- **lancer la consultation nécessaire en vue de l'attribution d'un marché d'exploitation de la chaîne de tri du SYBERT selon la procédure de marchés publics de l'appel d'offre ouvert,**

signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché à compter du 1^{er} janvier 2017 et cela pour 2 ans, renouvelables deux fois un an.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité absolue

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçue - 6 JUIL. 2016



Contrôle de légalité